

Le désengagement d'ENGIE dans les services à l'énergie contraint la Start-up UBIANT, experte en Intelligence Artificielle, de se placer en redressement judiciaire

Paris, le 12 octobre 2020 - Par Jugement en date du 29 septembre 2020, Le tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'UBIANT, assortie d'une période d'observation de 6 mois, lui permettant de construire un plan de continuation.

> L'abandon par ENGIE du programme « Cercle Vertuoz » est à l'origine des difficultés :

En 2015, UBIANT a bénéficié du programme « Cercle Vertuoz » initié par la société SSINERGIE, filiale d'ENGIE SOLUTIONS. Le « Cercle Vertuoz », est un programme pour lequel UBIANT et ENGIE ont reçu, le premier prix du Trophée IE-CLUB, en 2016, pour son exemplarité en matière de relation Start-up / Grand groupe.

La mise en avant de la technologie d'UBIANT, a notamment permis à ENGIE SOLUTIONS, de décrocher des contrats de performance énergétique avec la ville de Paris portant sur plus de 200 écoles publiques.

En 2017, SSINERGIE a pris une participation au capital d'UBIANT afin de mettre en œuvre un partenariat stratégique : « l'intelligence artificielle et les objets connectés au service de la performance énergétique des bâtiments. » (1)

Simultanément, UBIANT a accordé une exclusivité de commercialisation de ses solutions au groupe ENGIE assortie d'un mécanisme de « Spin-In » (2) lui permettant à terme, la prise de son contrôle ou sa totale acquisition.

En 2018, n'ayant pas obtenu les financements internes prévus dans le cadre de son programme d'accélération avec UBIANT, le programme « Cercle Vertuoz » initié par SSINERGIE a été brutalement arrêté par la direction du groupe ENGIE.

Malgré la promesse initiale, aucune généralisation de la technologie UBIANT n'a eu lieu dans le groupe ENGIE, laissant un déficit commercial de trois ans chez UBIANT. Ce déficit s'est associé à la perte de la caution industrielle et financière du groupe ENGIE permettant de rassurer les partenaires existants ou futurs sur la pérennité de la société.

Après deux ans de « *statu quo* » avec ENGIE et une tentative de conciliation au premier semestre 2020 qui n'a pu aboutir dans le contexte de la COVID 19, UBIANT n'a pas eu d'autre choix que de demander sa mise en redressement judiciaire.

> Les bienfaits du redressement judiciaire et de la Loi PACTE :

UBIANT rappelle à ses partenaires que le redressement judiciaire est un outil juridique à la disposition des entreprises confrontées à des difficultés économiques pour favoriser leur rebond et l'emploi. Il convient donc de lire principalement dans cette mesure une démarche de « redressement » et de ne pas être effrayé par sa dimension « judiciaire ».

A ce titre, UBIANT en profite pour remercier ceux de ses partenaires qui dans ce contexte très particulier, lui maintiennent leur plus grande confiance et leur parfait soutien en assurant la continuité de tous les projets en cours.

En outre, UBIANT souhaite s'appuyer sur la Loi PACTE (1) dédiée aux entreprises françaises pour bâtir son plan de continuité d'activité.

La Loi PACTE vise notamment à lever les obstacles à la croissance des entreprises, à toutes les étapes de leur développement, de leur création jusqu'à leur transmission, en passant par leur financement.

En effet, comme beaucoup de PME françaises, UBIANT se heurte à la difficulté de trouver des capitaux pour se développer et passer au stade d'ETI. C'est d'autant plus regrettable que ce sont ces entreprises qui, par leurs projets d'avenir, leur agilité et leur capacité à innover, créent le plus d'emplois. Notons le déficit d'ETI en France : 5 800 ETI contre 12 500 ETI en Allemagne.

Emmanuel Olivier, CEO d'UBIANT déclare : *« UBIANT n'est pas une « Start-up jetable » qui ne sert que de caution marketing pour obtenir des contrats. La Loi PACTE modifie le code civil afin, que les entreprises ne se limitent pas à la recherche du profit, mais se dotent d'une raison d'être et prennent la mesure de leur rôle social et environnemental. Dans le contexte sanitaire, économique et social actuel, il serait naturel qu'ENGIE se positionne comme l'acteur des solutions de financement d'UBIANT et assume totalement l'impact pour UBIANT de l'abandon du Cercle Vertuoz. »*

> Dans ce secteur très convoité de l'Intelligence Artificielle, il en va de la souveraineté française et européenne mais également du savoir-faire français.

En 2019, l'audit technique confié au groupe OnePoint / Weave par ENGIE DIGITAL a donné la note maximale à la technologie d'intelligence artificielle d'UBIANT, brevetée en Europe et aux Etats-Unis, sur tous les critères stratégiques évalués.

Pour conserver son avance technologique, UBIANT a besoin de moyens analogues à ses compétiteurs internationaux. Il en va de la souveraineté française et européenne en matière de traitement des données sensibles. C'est aussi une garantie de conservation sur le territoire d'une équipe de Docteurs en IA et d'Ingénieurs de haut niveau convoités internationalement.

UBIANT a attiré l'attention des pouvoirs publics sur ces points très récemment.

Saber Mansour, CTO d'UBIANT et Docteur en IA souligne : *« Le développement de l'IA est désormais un lieu de compétition stratégique, une course à la puissance technologique, économique mais aussi géostratégique. La France doit prendre la place qui lui revient dans cette course en s'appuyant sur l'excellence de son tissu académique et industriel. Pour mémoire, Yann LeCun, Directeur de Facebook AI Research est français. »*

Olivier Lefevre, Représentant des salariés d'UBIANT et Docteur en IA déclare : *« En tant que représentant des salariés, je peux assurer que chacun de nous est soudé derrière son dirigeant fondateur, pas uniquement pour sauvegarder son emploi, mais aussi pour défendre une vision et des convictions sur la responsabilité sociale des entreprises et préserver notre savoir-faire technologique dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments, pour lesquels nous nous investissons avec conviction depuis plus de 10 ans. »*

// Press Kit //

<https://drive.google.com/drive/folders/135jPGN64zjA475-PFwGEWeCBka6PzXbU?usp=sharing>

// Contacts //

UBIANT

François Demares

VP, Marketing & Innovation

francois.demares@ubiant.com

+33 (0)6 20 88 03 98

Relations Presse

Ak&Co Pr

Anne-Karine Denoble

akdenoble@akandco.fr

+ 33 (0)6 18 46 40 25



La raison d'être de UBIANT est de contribuer au déploiement de l'intelligence artificielle dans les lieux de vie, afin de permettre aux individus de mieux vivre demain tout en préservant les ressources de la planète. UBIANT croit à un modèle responsable où la gestion intelligente à l'échelle locale d'un seul bâtiment permet de façon décentralisée de garantir un équilibre au niveau global des réseaux énergétiques, tout en garantissant le confort et les services vitaux aux usagers. Cette approche décentralisée est possible grâce au BOS (Building Operating System (4)) d'UBIANT. Elle est cohérente au moment où l'on parle avec insistance des « Smart Cities » et des « Smart Grids » et où l'autoproduction d'électricité va se généraliser. Avec plus 1,2 million de m² équipés à ce jour, UBIANT est le seul acteur français à proposer une solution d'intelligence artificielle industrialisée, multisite et multisource sur le marché des bâtiments intelligents et des objets connectés. UBIANT a notamment équipé 15 000 logements de Bouygues Immobilier, plus de 250 établissements scolaires en France et plusieurs opérations tertiaires, en particulier le programme « Evidence » de Nexity en partenariat avec Energie IP comme première mondiale d'un bâtiment « Full IP » PoE (Power Over Ethernet) (5).

(1) <https://www.engie-cofely.fr/publications/communique-de-presse-vertuoz-ubiant/>

(2) **Le Spin-In proposé à UBIANT en 2017**

Dans un environnement ultra-compétitif, le « Spin-In » est le moyen pour un Groupe Industriel, d'externaliser et paralléliser ses efforts de recherche et développement (R&D), dans une entreprise dans laquelle il est l'unique investisseur industriel. L'entreprise concernée par l'investissement, bénéficie du support opérationnel et/ou commercial du groupe industriel sans perdre son autonomie et sa créativité et l'industriel sécurise ses développements R&D avec une option d'achat.

L'objectif recherché par le groupe ENGIE était d'acquérir, par cette prise de participation dans UBIANT, l'accès à toutes les briques technologiques qui pouvaient contribuer au renforcement de sa stratégie « 3D », initiée par Isabelle Kocher et qui consistaient à organiser la transformation du groupe autour de trois axes clés : Décarbonisation, Décentralisation, Dématérialisation.

(3) **Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises - loi n°2019-486 du 22 mai 2019**

(4) **Building Operating System = système d'exploitation pour bâtiment**

(5) <https://energie-ip.com/fr/2020/04/08/press-release-energie-ip-and-ubiant-join-forces-to-offer-a-new-generation-bms-system-based-on-a-poe-bos-inside-solution/>

Agence Ak&Co Pr - Paris - France